

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_073****DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ILE DES IMPRESSIONNISTES EN**
COMPLEXE SPORTIF MARIE MARVINGT

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 juin 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à François SCHMITT, Arménio SANTOS à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Malika BARRY, Sophie LEFEBURE à Nicole CABLAN-GUEROULT, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Pierre GUILLET à José TOMAS

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Il appartient au Conseil municipal de nommer les établissements municipaux, notamment ses équipements sportifs mis à la disposition des riverains dans le cadre de leurs activités et loisirs.

La décision du Conseil municipal de nommer un bâtiment doit être justifiée par l'intérêt public local. Dans cette optique, afin de rendre hommage à une grande femme du XIXème et XXème siècle aussi largement connue dans le monde du sport, et de mettre en avant des figures féminines, il est proposé de nommer le complexe sportif de l'île des Impressionnistes : "Complexe sportif Marie Marvingt".

Marie Marvingt est née en 1875 à Aurillac, surnommée "la fiancée du danger" ou encore "Marie casse-cou", elle est connue pour ses qualités d'aviatrice, d'infirmière durant la Première Guerre mondiale, d'inventrice ou même de journaliste. Elle est aussi réputée pour ses performances remarquables dans divers domaines sportifs comme la natation, le cyclisme et l'alpinisme.

Marie Marvingt se démarque par son audace, son courage et sa grande soif d'aventure qui la poussent à expérimenter toujours plus avec grande détermination, encouragée par son père.

Elle entame des études dans différents domaines : en lettres, en droit, en médecine et obtient finalement un diplôme d'infirmière de la Croix-Rouge. Toujours adepte du sport, elle obtient de nombreux prix sans que cela ne fût jamais vraiment suffisant.

Marie Marvingt est également une grande pionnière : première femme titulaire du permis de conduire, mais aussi première femme à piloter seule un avion et à traverser la manche en 1909.

Durant la Première Guerre mondiale, la jeune femme devient infirmière et correspondante de guerre, utilisant ses talents de skieuse pour évacuer les blessés.

Après la guerre, Marie Marvingt s'installe au Maroc et exerce la profession de journaliste. Elle est à l'initiative de la création du premier centre de formation pour infirmières pilotes d'avions sanitaires et pendant la Seconde Guerre mondiale invente une suture chirurgicale pour minimiser les infections sur le champ de bataille. Elle continue à pédaler et à préparer son brevet de pilote d'hélicoptère jusqu'à sa mort en 1963, à 88 ans.

Avec 34 décorations, Marie Marvingt, est aujourd'hui la femme la plus décorée de l'histoire de France. Pourtant, elle reste méconnue du grand public.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver et d'adopter la proposition de nommer le Complexe sportif situé sur l'île des Impressionnistes : "Complexe sportif Marie Marvingt",
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'information transmise aux membres de la Commission municipale Mémoire combattante – Patrimoine historique – Histoire,

Considérant l'intérêt culturel, historique et sportif que représente la personne de Marie Marvingt,

Considérant l'intérêt de donner au Complexe sportif situé sur l'île des Impressionnistes de la Ville de Chatou le nom d'une personnalité ayant un lien avec le sport, activité pratiquée dans cet établissement,

Considérant, l'importance de mettre en avant dans la commune de Chatou les figures emblématiques féminines,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver et d'adopter** la proposition de nommer le Complexe sportif situé sur l'île des Impressionnistes : "Complexe sportif Marie Marvingt",
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 12/06/2024